

DÉTAILS DES TARIFS DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026

Modification de la version actée en commission.

Version après décision de bureau du 01/12/25.

1. PRESTATIONS DE SERVICE GENERALES (MONTANTS EN € HT) :

Les tarifs suivants, basés sur l'Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base 100 en décembre 2008, sont réévalués chaque année civile en appliquant la formule suivante :

$$\frac{\text{valeur de l'indice juin N-1}}{\text{valeur de l'indice juin N-2}} = \text{valeur de la révision}$$

PS1	Frais administratifs – forfait pour reprise de facture (<i>hors facture de consommation</i>)	70,60
PS2	Coût horaire d'un agent technique ou administratif	36,50
PS3	Coût horaire d'un agent du service juridique	51,70
PS4	Coût horaire d'un ingénieur	46,90
PS5	Coût horaire chef de projet, chef de service	67,00
PS6	Coût horaire pour constat par un agent assermenté	51,70

2. TARIFS DU SERVICE DE L'EAU

A – Abonnement – Part fixe :

Ces tarifs varient en fonction du calibre du compteur exprimé en valeur annuelle selon le barème suivant :

Calibre du compteur	Tarifs 2026 en € HT	Calibre du compteur	Tarifs 2026 en € HT
15 mm	76.50	60 mm	365.14
20 mm	106.5	80 mm	478.24
25 mm	131.42	100 mm	681.01
30 mm	151.73	150 mm	898.97
40 mm	185.5	200 mm	1203.14

B - Consommations :

Réf.	Intitulé	Tarifs 2026 en € HT
A0801	Prix du mètre cube d'eau vendu aux abonnés d'Aurillac Agglo	1,57
A0802	Prix du mètre cube d'eau vendu aux tiers extérieurs au territoire communautaire raccordés aux réseaux d'Aurillac Agglo	1,57
A0803	Prix du mètre cube d'eau vendu aux tiers non abonnés au service (ex. bornes de puisage Moneca)	2,79
A0806	Forfait pour délivrance d'une carte de puisage	10,50
A0807	Forfait pour perte, dégradation ou non-restitution dans les délais d'une carte de puisage (y compris 100 m ³) payé sur la base de l'année de constatation de la perte	400,00

C - Modification de la facture :

		Tarifs 2026 en € HT
PS6	Frais de modification d'une facture pour un volume d'eau inférieur à 15 m ³ et au-delà si la consommation estimée modifiée est inférieure à 20 % de la consommation semestrielle	10,00

3. TARIFS DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT

3 - A – Tarifs des services d'assainissement collectif

A1 - Redevance d'assainissement collectif : Montant de l'abonnement annuel (part fixe)
au réseau d'assainissement public exploité par Aurillac Agglo (usagers raccordés au réseau d'eau potable) :

Calibre du compteur	Tarifs 2026 en € HT	Calibre du compteur	Tarifs 2026 en € HT
15 mm	55,00	60 mm	250.56
20 mm	73.13	80 mm	328.55
25 mm	91.14	100 mm	469.55
30 mm	110.21	150 mm	616.86
40 mm	127.17	200 mm	826.74

Prix HT de la redevance assainissement au mètre cube d'eau consommée 2.07 € H.T.

A3 – Autres prestations facturées

Forfait annuel pour les usagers domestiques ou assimilés domestiques non raccordés au réseau d'eau public et dont l'installation est dépourvue d'un compteur agréé -- 220.60 € H.T.

Contrôles de conformité des branchements eaux usées :

- Contrôle de branchement : 95,00 €
- Immeuble (par appartement) : 55,00 €
- Contre-visite en cas de non-conformité : 45,00 €

A4. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Le fait générateur de la PFAC est, quel que soit la nature des eaux usées (domestiques, assimilées domestiques et non-domestiques) :

- le raccordement de l'immeuble au réseau public, quels que soient les moyens d'accès à celui-ci (raccordement simple gravitaire, par relèvement, par une voie privée, par un réseau privé, etc.)
- ou l'apport d'eaux usées supplémentaires au réseau public dans le cadre de l'extension ou du réaménagement de tout ou partie d'un immeuble.

Le redevable de la PFAC est le propriétaire de l'immeuble.

L'assiette de la PFAC est calculée sur la base de la surface de plancher du bien immobilier. Pour les immeubles neufs ou les extensions et réaménagements d'immeubles déjà raccordés, le calcul de la PFAC se fera sur la base de la surface de plancher définie dans le permis de construire (ou d'aménager) délivré pour l'immeuble concerné ou encore dans le dossier d'urbanisme, en l'absence de décision expresse (permis tacite, décision de non-opposition à une déclaration préalable).

Pour les immeubles préexistants à la construction d'un réseau public d'assainissement, et soumis à l'obligation de raccordement, le propriétaire de l'immeuble devra déclarer la surface de plancher de l'immeuble afin d'asseoir l'assiette de la PFAC à laquelle il sera assujéti, en produisant une attestation de la surface de plancher délivrée par un organisme agréé ou tout autre document opposable.

En l'absence de fourniture d'un document justificatif opposable, il sera appliqué une surface théorique de 250 m².

Le prix du m² est identique quelle que soit la destination de la construction (domestique, artisanale, industrielle).

Le calcul du montant de la PFAC est le suivant :

(*) la surface éligible correspond à la surface de plancher créée en cas de construction ou d'extension ou à la surface qui génère des eaux usées supplémentaires en cas de changement de destination.

Le tarif de la PFAC est décliné comme suit :

De 0 à 40 m ²	Forfait de 154,00 €
De 40 à 100 m ²	154,00 € + 3,85 €/m ² au-delà de 40 m ²
De 100 m ² à 1 000 m ²	385,00 € + 2,75 €/m ² au-delà de 100 m ²
De 1 000 m ² à 5 000 m ²	2 860,00 € + 2,20 €/m ² au-delà de 1 000 m ²
Au-delà de 5 000 m ²	11 660,00 € + 1,65 €/m ² au-delà de 5 000 m ²

Le tarif qui s'applique est celui en vigueur le jour du contrôle de raccordement

Le contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif est inclus dans ce tarif.

En cas de non-conformité, la contre visite sera facturée à hauteur de 45,00 € HT.

La PFAC n'est pas passible de la taxe sur la valeur ajoutée.

3 - B – TARIFS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Contrôle des installations neuves (tarifs HT)

A1	Redevance de vérification préalable du projet de mise en place d'un assainissement non collectif dans le cadre d'un Permis de Construire ou d'une réhabilitation ainsi que tout avenant modificatif avec rédaction d'une attestation de conformité du projet	40,00 €
A2	Redevance de vérification de l'exécution des travaux et d'élaboration du rapport de visite avec avis sur la conformité	130,00 €
A5	Redevance de vérification de l'exécution des travaux et d'élaboration du rapport de visite dans le cadre d'une réhabilitation sans étude préalable et après remblaiement	220,00 €
A6	Redevance de contre-visite après non-conformité délivrée à la suite de vérification de l'exécution des travaux	75,00 €

Contrôle des installations existantes (tarifs HT)

B1a	Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations)	110,00 €
B1b	1 ^{ère} redevance de contre-visite, suite à installation non accessible	75,00 €
B2	Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation (cas où le rapport de visite issu du dernier contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant)	110,00 €
B3	Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (à la demande de l'utilisateur)	110,00 €

Indemnité de frais de déplacement

Cette indemnité correspond à un déplacement du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue, par suite d'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès et fait l'objet d'une redevance de déplacement sans intervention, facturée dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile, correspondant au remboursement des frais de déplacement (Cf. Tarif A0501 ci-après).

Sanctions pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement d'Assainissement Non Collectif d'Aurillac Agglomération, le refus d'accès aux agents du SPANC est astreint au paiement de la somme équivalente à la redevance due au SPANC majorée de 100 % du tarif B1a de la présente délibération.

Réalisation par Aurillac Agglo de contrôles sur des installations ANC regroupées

Descriptif	Tarifs 2026 HT
<i>Pour les installations comprises entre 1,2 et 12 kg/j de DBO5 (soit entre 20 et 200 EH)</i>	
Installations neuves ou à réhabiliter	
Contrôle de conception du projet, d'exécution et de réception des travaux	120,00 €
Installations existantes	
Analyse de la conformité de la station	60,00 €
Contrôle périodique de vérification de fonctionnement et d'entretien	110,00 €
Déplacement pour une visite de contrôle sur place et établissement d'un rapport, à la demande de l'utilisateur	110,00 €
Transmission de l'avis annuel sur la conformité en cas de vente	40,00 €
Mesure de débit 24h entrée/sortie et asservissement du préleveur (à la demande de l'utilisateur)	120,00 €
Mesure entrée/sortie DCO, MES, DBO ₅ , NTK, NO ₂ , NO ₃ , P _{tot} , pH sur échantillon moyen journalier (hors prélèvements)	120,00 €
Mesure MS sur boues activées	10,00 €

4. TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE ET TARIFS DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEaux PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES – BPU)

Les tarifs suivants, basés sur l'indice CPF 19.20 y compris TICPE pour le gazole, le TP10F pour les travaux et l'indice du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base 100 en décembre 2008 pour la main d'œuvre, sont réévalués chaque année civile en appliquant la formule suivante :

$$\frac{\text{valeur de l'indice juin N-1}}{\text{valeur de l'indice juin N-2}} = \text{valeur de la révision}$$

- Le contrat de distribution d'eau (donc l'abonnement) prend effet à la date de la pose du compteur.
- La surveillance du compteur est à la charge du client. Sa responsabilité étant engagée dans les dégradations qui ne sont pas liées à l'usure, le renouvellement de l'appareil lui est donc dans ce cas facturé selon le tarif du marché compteurs.
- En fonction d'une part de sa situation et d'autre part de l'usage qui est fait du produit, le bénéficiaire a à payer en sus l'eau livrée selon les tarifs visés aux points 1 et 2 ci-avant ainsi que les taxes et redevances qui y sont rattachées.

Sauf indication contraire, les tarifs suivants sont valables uniquement pour une intervention durant les horaires d'ouverture des services.

Réf.	Libellé	Unité	Libellé de l'indice	Taux de révision applicable	Tarifs 2026 en €
A0102	Terrassement pour dégagement canalisation principale au niveau du piquage du branchement.	F	TP 2010-10F	1,005	338,00
A0108	Tranchée pour pose de canalisation A.E.P. =< 1 m de profondeur	ML	TP 2010-10F	1,005	18,60
A0109	Tranchée pour pose de canalisation A.E.P. - pour profondeur de 1m à 1,50m	ML	TP 2010-10F	1,005	24,10
A0110	Tranchée pour pose de canalisation d'égouts pour profondeur < 1,50 m	ML	TP 2010-10F	1,005	20,20
A0111	Tranchée pour pose de canalisation d'égouts pour profondeur de 1,50 à 2 m	ML	TP 2010-10F	1,005	25,60
A0112	Tranchée pour pose de canalisation d'égouts pour profondeur de 2 à 2,50 m	ML	TP 2010-10F	1,005	32,70
A0113	Tranchée pour pose de canalisation d'égouts pour profondeur de 2,50 à 3 m	ML	TP 2010-10F	1,005	35,80
A0114	Tranchée exécutée à la main	ML	TP 2010-10F	1,005	45,80
A0115	Plus-value aux articles 9 à 10 pour terrassement supplémentaire en surlargeur de tranchée	ML	TP 2010-10F	1,005	14,00
A0116	Curage de fossés	ML	TP 2010-10F	1,005	5,98
A0117	Terrassement de masse y compris déblai et évacuation	M3	TP 2010-10F	1,005	13,30
A0118	Plus-value pour terrassement en rocher	dm/M L	TP 2010-10F	1,005	14,80
A0119	Longement d'ouvrage	ML	TP 2010-10F	1,005	4,49
A0120	Croisement d'ouvrages	U	TP 2010-10F	1,005	153,00

A0121	Fonçage avec tige horizontale en terrain de toute nature sauf rocher y compris fouilles d'avant-puits D40	ML	TP 2010-10F	1,005	75,40
A0122	Fonçage avec tige horizontale en terrain de toute nature sauf rocher y compris fouilles d'avant-puits D63	ML	TP 2010-10F	1,005	82,20
A0123	Fonçage avec tige horizontale en terrain de toute nature sauf rocher y compris fouilles d'avant-puits D75	ML	TP 2010-10F	1,005	93,30
A0124	Fonçage avec tige horizontale en terrain de toute nature sauf rocher y compris fouilles d'avant-puits D90	ML	TP 2010-10F	1,005	252,00
A0125	Fonçage avec tige horizontale en terrain toute nature sauf rocher y compris fouilles d'avant-puits D160	ML	TP 2010-10F	1,005	362,00
A0126	Fonçage avec tige horizontale en terrain de toute nature sauf rocher compris fourreau, compris fouille D160	ML	TP 2010-10F	1,005	362,00
A0127	Fonçage avec tige horizontale en terrain de toute nature sauf rocher, compris gaine, compris fouille D200	ML	TP 2010-10F	1,005	602,00
A0128	Fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux d'apport ou de substitution en remplacement de déblais : sable	T	TP 2010-10F	1,005	31,10
A0129	Fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux d'apport ou de substitution en remplacement de déblais : concassé	T	TP 2010-10F	1,005	27,90
A0130	Fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux d'apport ou de substitution en remplacement de déblais grave émulsion 0/14	T	TP 2010-10F	1,005	120,00
A0131	Fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux d'apport ou de substitution en remplacement de déblais : grave ciment 0/20	T	TP 2010-10F	1,005	79,30
A0132	Fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux d'apport ou de substitution en remplacement de déblais : grave bitume 0/14	T	TP 2010-10F	1,005	127,00
A0229	Fourniture et pose de pièces AEP suivant bordereau de prix branchement de PC 20	U	TP 2010-10F	1,005	806,00
A0230	Fourniture et pose de pièces AEP suivant bordereau de prix branchement de PC 30	U	TP 2010-10F	1,005	877,00
A0231	Fourniture et pose de pièces AEP suivant bordereau de prix branchement de PC 40	U	TP 2010-10F	1,005	992,00
A0232	Fourniture et pose de pièces A.E.P. suivant bordereau de prix - branchement pour vanne 60	U	TP 2010-10F	1,005	1 090,00
A0233	Fourniture et pose de pièces A.E.P. suivant bordereau de prix - branchement pour vanne 80	U	TP 2010-10F	1,005	1 180,00
A0234	Fourniture et pose de pièces A.E.P. suivant bordereau de prix - branchement pour vanne 100	U	TP 2010-10F	1,005	1 260,00
A0235	Fourniture et pose de tuyaux PE diamètre 25	ML	TP 2010-10F	1,005	1,17
A0236	Fourniture et pose de tuyaux PE diamètre 32	ML	TP 2010-10F	1,005	1,70
A0237	Fourniture et pose de tuyaux PE diamètre 40	ML	TP 2010-10F	1,005	2,73
A0238	Fourniture et pose de tuyaux PE diamètre 50	ML	TP 2010-10F	1,005	4,56
A0239	Fourniture et pose de tuyaux fonte diamètre 60	ML	TP 2010-10F	1,005	24,10
A0240	Fourniture et pose de tuyaux fonte diamètre 80	ML	TP 2010-10F	1,005	27,90
A0241	Fourniture et pose de tuyaux fonte diamètre 100	ML	TP 2010-10F	1,005	34,20
A0242	Fourniture et pose de tuyaux PVC diamètre 63	ML	TP 2010-10F	1,005	5,45

A0243	Fourniture et pose de tuyaux PVC diamètre 75	ML	TP 2010-10F	1,005	7,76
A0244	Fourniture et pose de tuyaux PVC diamètre 90	ML	TP 2010-10F	1,005	10,90
A0245	Fourniture et pose de tuyaux PVC diamètre 110	ML	TP 2010-10F	1,005	15,50
A0246	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs dimension 120x120 intérieur : élément de fond	U	TP 2010-10F	1,005	386,00
A0247	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs dimension 120x120 intérieur : élément de base	U	TP 2010-10F	1,005	292,00
A0248	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil compteurs 120x120 intérieur : rehausse intermédiaire 300 mm	U	TP 2010-10F	1,005	285,00
A0249	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs 120x120 intérieur : rehausse intermédiaire 600 mm	U	TP 2010-10F	1,005	518,00
A0250	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs 120x120 intérieur : dalle de couverture 160 mm	U	TP 2010-10F	1,005	317,00
A0251	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs 150x150 intérieur : élément de fond	U	TP 2010-10F	1,005	488,00
A0252	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs dimension 150x150 intérieur : élément de base	U	TP 2010-10F	1,005	320,00
A0253	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs 150x150 intérieur : rehausse intermédiaire 300 mm	U	TP 2010-10F	1,005	326,00
A0254	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs 150x150 intérieur : rehausse intermédiaire 600 mm	U	TP 2010-10F	1,005	522,00
A0255	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs 150x150 intérieur : dalle de couverture 160 mm	U	TP 2010-10F	1,005	334,00
A0256	Fourniture et pose de robinet inviolable sur branchement	FT	TP 2010-10F	1,005	74,80
A0257	Grillage avertisseur	ML	TP 2010-10F	1,005	0,24
A0258	Fourniture, transport et pose de canalisations en polychlorure de vinyle (PVC) à joints caoutchouc série CR8 - diamètre 160	ML	TP 2010-10F	1,005	20,20
A0259	Fourniture, transport et pose de canalisations en polychlorure de vinyle (PVC) à joints caoutchouc série CR8 - diamètre 200	ML	TP 2010-10F	1,005	27,90
A0260	Fourniture, transport et pose de canalisations en polychlorure de vinyle (PVC) à joints caoutchouc série CR8 - diamètre 300	ML	TP 2010-10F	1,005	67,50
A0261	Raccords de piquage clip PVC - diamètre 200/160	U	TP 2010-10F	1,005	61,40
A0262	Raccords de piquage clip PVC - diamètre 200/200	U	TP 2010-10F	1,005	79,30
A0263	Raccords de piquage clip PVC - diamètre 300/160	U	TP 2010-10F	1,005	122,00
A0264	Fourniture et pose de regard jusqu'à profondeur de 1ml - EU PVC Ø 315/160	U	TP 2010-10F	1,005	205,00
A0265	Fourniture et pose de regard jusqu'à profondeur de 1ml - EP béton ou PVC Ø 315/200	U	TP 2010-10F	1,005	205,00
A0266	PV de rallonge de regard profondeur > 1ml - EU PVC D 315	ML	TP 2010-10F	1,005	72,30
A0267	PV de rallonge de regard EP béton D 315	ML	TP 2010-10F	1,005	93,20

A0268	Fourniture et pose de dispositif de fermeture du regard hydraulique	U	TP 2010-10F	1,005	133,00
A0269	Fourniture et pose de regard de jonction - cunette préfabriquée D 1000	U	TP 2010-10F	1,005	415,00
A0270	Fourniture et pose de regards de jonction couronne D800	U	TP 2010-10F	1,005	63,80
A0271	Fourniture et pose de regard de jonction - cône de réduction 1000/800	U	TP 2010-10F	1,005	166,00
A0272	Fourniture et pose de regard de jonction - élément de rehausse H 400	U	TP 2010-10F	1,005	112,00
A0273	Fourniture et pose de regard de jonction - élément de rehausse H 600	U	TP 2010-10F	1,005	137,00
A0274	Fourniture et pose de fermeture de regard de jonction classe 250	U	TP 2010-10F	1,005	249,00
A0277	Fourniture et pose de fermeture de regard de jonction classe 400	U	TP 2010-10F	1,005	421,00
A0278	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs dimension 100x100 intérieur : élément de fond	U	TP 2010-10F	1,005	282,00
A0279	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs dimension 100x100 intérieur : élément de base	U	TP 2010-10F	1,005	270,00
A0280	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil compteurs 100x100 intérieur : rehausse intermédiaire 300 mm	U	TP 2010-10F	1,005	245,00
A0281	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs 100x100 intérieur : rehausse intermédiaire 600 mm	U	TP 2010-10F	1,005	425,00
A0282	Fourniture et pose de regards préfabriqués ou bâtis pour accueil de compteurs 100x100 intérieur : dalle de couverture 160 mm	U	TP 2010-10F	1,005	300,00
A0283	Raccords de piquage PVC - diamètre 200/125	U	TP 2010-10F	1,005	50,90
A0284	Raccords de piquage PVC - diamètre 315/200	U	TP 2010-10F	1,005	156,00
A0285	Fourniture et pose de regard jusqu'à profondeur de 1ml - EU PVC 315/125	U	TP 2010-10F	1,005	191,00
A0286	Fourniture et pose de regard de jonction - PE Ø 600 y compris rehausse et dalle de répartition	U	TP 2010-10F	1,005	984,00
A0287	Fourniture, transport et pose de canalisations en polychlorure de vinyle (PVC) à joints caoutchouc série CR8 - diamètre 125	ML	TP 2010-10F	1,005	16,60
A0288	Fourniture et pose de regard Sainte- Lizaine	U	TP 2010-10F	1,005	233,00
A0289	Fourniture et pose de regard compteur PE double comptage	U	TP 2010-10F	1,005	524,00
A0290	Fourniture et pose de regard compteur PE 4 comptages	U	TP 2010-10F	1,005	995,00
A0301	Découpage de chaussée y compris marquage préalable de la chaussée (1 côté)	ML	TP 2010-10F	1,005	8,85
A0302	Dépose de pavés (compris classement et enlèvement provisoire)	M2	TP 2010-10F	1,005	45,30
A0303	Repose de pavés y compris 1 sous couche en béton et pose au mortier	M2	TP 2010-10F	1,005	81,30
A0304	Réfection provisoire de chaussée (couche d'enrobé à froid)	M2	TP 2010-10F	1,005	25,60
A0305	Scarification du revêtement existant	M2	TP 2010-10F	1,005	14,00
A0306	Sciage avant réfection définitive	M2	TP 2010-10F	1,005	15,00
A0307	Revêtement bicouche toutes fournitures comprises	M2	TP 2010-10F	1,005	12,50

A0308	Revêtement tricouche toutes fournitures comprises	M2	TP 2010-10F	1,005	18,60
A0309	Réfection définitive trottoir à chaud (100 kgs/m ²)	M2	TP 2010-10F	1,005	42,70
A0310	Réfection définitive chaussée à chaud (130 kgs de B.B./m ²)	M2	TP 2010-10F	1,005	35,80
A0403	Démolition de maçonnerie ou de béton, y compris évacuations, toutes sujétions comprises	M3	TP 2010-10F	1,005	83,10
A0404	Démolition et réfection de chape ciment	M2	TP 2010-10F	1,005	77,70
A0405	Dépose de bordures existantes	ML	TP 2010-10F	1,005	17,10
A0406	Repose de bordures existantes sur lit de béton	ML	TP 2010-10F	1,005	29,50
A0407	Fourniture et pose de bordures type T1, T2 et T3	ML	TP 2010-10F	1,005	61,40
A0408	Fourniture et pose de bordures type P1 et P2	ML	TP 2010-10F	1,005	50,60
A0409	Fourniture et pose de bordures CS1, CS2 et CS3	ML	TP 2010-10F	1,005	44,30
A0410	Fourniture et pose de bordures CC1 et CC2	ML	TP 2010-10F	1,005	47,30
A0411	Percement de murs avec réfection en maçonnerie	U	TP 2010-10F	1,005	240,00
A0412	Percement de mur simple	U	TP 2010-10F	1,005	74,80
A0413	Fourniture, transport et mise en œuvre, béton traditionnel dosé à 350kg par m ³	M3	TP 2010-10F	1,005	133,00
A0501	Indemnité de déplacement dans le périmètre d'Aurillac Agglo, forfait sur chaque intervention de branchement	FT	Gazole et main d'œuvre	0,975	66,80
A0502	Indemnité de déplacement hors périmètre d'Aurillac Agglo, indemnités kilométriques réelles aller et retour, décomptées à partir du CTC, hors MO	KM	Gazole	0,920	0,67
A0503	Tarif horaire d'un agent technique	H	Main d'œuvre	1,029	29,80
A0504	Tarif horaire d'un agent encadrant d'équipe	H	Main d'œuvre	1,029	33,60
A0505	Plus-value au tarif horaire d'un agent technique pour travail de 11h45 à 13h30, de 17h30 à 22h00 et de 6h00 à 8h00 hors samedis, dimanches et jours fériés.	H	Main d'œuvre	1,029	7,47
A0506	Plus-value au tarif horaire d'un agent technique pour travail pour travail le samedi entre 6h00 et 22h00, hors jours fériés	H	Main d'œuvre	1,029	14,90
A0507	Plus-value au tarif horaire d'un agent technique pour travail le dimanche et jours fériés ou de nuit (entre 22h et 6h)	H	Main d'œuvre	1,029	29,80
A0508	Plus-value au tarif horaire d'un encadrant pour travail de 11h45 à 13h30, de 17h30 à 22h00 et de 6h00 à 8h00 hors samedis, dimanches et jours fériés.	H	Main d'œuvre	1,029	8,42
A0509	Plus-value au tarif horaire d'un encadrant pour travail pour travail le samedi entre 6h00 et 22h00, hors jours fériés	H	Main d'œuvre	1,029	16,90
A0510	Plus-value au tarif horaire d'un encadrant pour travail le dimanche et jours fériés ou de nuit (entre 22h et 6h)	H	Main d'œuvre	1,029	33,60
A0601	Création d'un contrat	FT	Main d'œuvre	1,029	16,80
A0601 B	Clôture d'un contrat	FT	Main d'œuvre	1,029	16,80
A0602	Pose d'un compteur	FT	Main d'œuvre	1,029	19,80

A0602 B	Dépose d'un compteur	FT	Main d'œuvre	1,029	19,80
A0603	Ouverture d'un branchement	FT	Main d'œuvre	1,029	16,80
A0603 B	Fermeture d'un branchement	FT	Main d'œuvre	1,029	16,80
A0604	Fourniture de potence pour compteur diamètre 15 cm (individualisation)	uU	TP 2010-10F	1,005	53,00
A0606	Mise à niveau de bouche à clé (sans fourniture)	U	TP 2010-10F	1,005	77,70
A0607	Mise à niveau de tampon de regard de visite	U	TP 2010-10F	1,005	245,00
A0608	Pose et raccordement PI hors fourniture	FT	TP 2010-10F	1,005	367,00
A0701	Passage caméra avec main d'œuvre durant les heures de service	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	70,70
A0702	Recherche de fuites avec main d'œuvre et fourgon équipé	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	104,00
A0703	Hydrocureur avec main d'œuvre durant les heures de service avec boîte de branchement et intervention en partie privative	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	209,00
A0704	Hydrocureur avec main d'œuvre durant les heures de service sans boîte de branchement et intervention en partie privative	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	104,00
A0705	Nettoyage de réservoirs avec main d'œuvre et un véhicule équipé, hors fourniture de produits	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	107,00
A0707	Pelle > 2,5T et < 4 T, avec chauffeur	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	98,50
A0708	Mini-pelle < 2,5 T et chauffeur	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	62,60
A0709	Camion de 7 T à 19 T avec chauffeur	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	94,40
A0710	Pelle > 4T avec chauffeur	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	140,00
A0712	Camion < 7 T avec chauffeur	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	63,90
A0715	Intervention avec compresseur air	H	Gazole	0,920	19,30
A0716	Intervention avec génératrice	H	Gazole	0,920	22,90
A0717	Transport d'eau en camion-citerne avec 2 agents	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	128,00
A0719	Gaine annelée couleur bleu, lisse à l'intérieur avec aiguille, en rouleau de 50 m diamètre 40	ML	TP 2010-10F	1,005	0,40
A0720	Gaine annelée couleur bleu, lisse à l'intérieur avec aiguille, en rouleau de 50 m diamètre 50	ML	TP 2010-10F	1,005	0,57
A0730	Hydrocureur avec main d'œuvre pour le nettoyage des réseaux durant les horaires de service hors coûts de traitement	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	142,00
A0735	Repérage et traçage de réseau avec agents	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	93,40
A0738	Frais de curage et nettoyage d'une fosse de dépotage hors coûts de traitement	H	Gazole et main d'œuvre	0,975	120,00
A0739	Mesure de débit 24h entrée /sortie et asservissement du préleveur	U			120,00
A0740	Mesure entrée/sortie DCO, MES, DB05,NTK,NO2,NO3,Ptot,pH sur échantillon (interne non cofrac)	U			120,00
A0741	Mesure MS sur boues activées	U			10,00
A0742	Mesure de flore bactérienne par ATPmétrie sur un échantillon d'eau hors déplacement	U			13,20

5. FORFAITS – RACCORDEMENTS AUX RESEAUX COMMUNAUTAIRES

Forfaits applicables pour l'accès aux services Eau Potable (AEP) et/ou Eaux Usées (EU) / Eaux Pluviales (EP) comprenant le ou les branchements dans la limite de 10 mètres de longueur.

Ces forfaits s'appliquent **UNIQUEMENT** aux branchements qui présentent les caractéristiques suivantes, en termes de diamètre : AEP <=50 mm, EU <=200 mm et EP <=315 mm.

Pour les branchements de diamètres supérieurs, c'est le BPU 2025 qui s'applique.

Les tarifs suivants, basés sur l'Indice mensuel TPI0A base 2010, sont réévalués chaque année civile en appliquant la formule suivante :

$$\frac{\text{valeur de l'indice juin N-1}}{\text{valeur de l'indice juin N-2}} = \text{valeur de la révision}$$

Prestations	Forfait unitaire simple jusqu'à 10 m En € HT
AEP	1 510,00 €
EU	1 460,00 €
EP	1 560,00 €
AEP+ EU	2 260,00 € Dont AEP : 1 160 € / EU : 1 110 €
AEP+EP	2 100,00 € Dont AEP : 1 160 € / EP : 1 160 €
EU + EP	2 260,00 € Dont EU : 1 110 € / EP : 1 160 €
AEP+ EU+ EP	2 960,00 € Dont AEP : 1 010 € / EU : 955 € / EP : 1 010 €

Branchement	Tarif en € HT / ml supplémentaire
AEP	53,30
EU	98,50
EP	103,00
AEP + EU	AEP : 40,20 EU : 73,40
AEP + EP	AEP : 40,20 EP : 76,40
EU + EP	EU : 73,40 EP : 76,40
AEP + EU + EP	AEP : 32,20 EU : 59,30 EP : 62,30

NB : tout devis établi avant le 1er janvier 2025, sur la base du BPU des années précédentes, sera facturé sur la même base (BPU et non forfait) avec les tarifs actualisés du BPU 2026.

6. TARIFS DE DEPOTAGE SUR LE SITE DE SOULEYRIE

Les dépôts ont lieu uniquement à Souleyrie dans le local aménagé à cet effet et les tarifs appliqués sont :

Réf.	Prestation	Tarifs 2026 en € HT/tonne
C0	Forfait accès dépotage par camion pour les Matières de vidanges Territoire Aurillac Agglo et hors Aurillac Agglo ainsi que pour les produits de curage	40€/camion
C1	Matières de vidange des fosses septiques, issues du territoire Aurillac agglo (par tonne)	10,00
C2	Matières de vidange des fosses septiques dont l'origine est hors territoire Aurillac agglo (par tonne)	14,00
C2BIS	Matières de vidange des fosses septiques dont l'origine est mixte dans un même camion Aurillac agglo et hors territoire agglo (par tonne)	12.5
C3	Dépotage de matières de curage sur STEP (par tonne)	110,00
C4	Eaux issues du curage des réseaux (par tonne)	9,00
C5	Dépotage d'effluents industriels (par tonne)	30,00
C6	Dépotage de graisse (par tonne)	60,00
C7	Pénalité forfaitaire pour matières non-conformes (par tonne)	100,00
C8	Dépotage de boues pâteuses de siccité comprise entre 16 et 30 % (par tonne de Matière Sèche)	600,00
C9	Dépotage de boues liquides de stations d'épuration ou micro-station (concentration comprise entre 20 et 40g/l) (par tonne) puis au-delà de 40g/l, proportionnelle à la concentration	20,00
C10	Dépotage d'effluent industriel faiblement chargé (par tonne)	6.50
C11	Dépotage des matières de vidange en dehors des heures d'ouverture habituelles, soit du lundi au vendredi entre 11h45 et 13h15 et après 17h30 et le samedi matin de 10h00 à 11h45	Coût du dépotage facturé sur ces créneaux horaires majoré d'un forfait, par camion, couvrant la rémunération horaire de l'agent en intervention d'astreinte
C12	Montant forfaitaire acquisition badge de pesée pont bascule	20,00
C13	Forfait pour perte de badge de pesée pont bascule de Souleyrie	100,00

Le tarif C2bis cessera d'être utilisé dès que le logiciel de facturation du pont bascule de la station permettra un calcul par proratisation des origines Aurillac agglo / hors Aurillac agglo.

7. MODALITÉS DE CALCUL POUR L'APPLICATION D'UN COEFFICIENT DE POLLUTION À LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La détermination du coefficient de pollution (cp) est réalisée sur la base de la formule suivante : **cp = 1 + somme des coefficients de chaque paramètre**

Les coefficients applicables sur chaque paramètre sont fonction des valeurs de rejet de votre effluent et sont déterminés selon le tableau ci-dessous :

	paramètre					
limite mg/l	DCO	Inf 400	Inf 800	Inf 1200	Inf 2000	Sup 2000
coef	DCO	0	0,05	0,15	0,35	0,8
limite mg/l	DCO/DBO	Inf 2,5	Inf 3,5	Sup 3,5		
coef	DCO/DBO	0	0,05	0,2		
limite mg/l	MES	Inf 200	Inf 400	Inf 600	Sup 600	
coef	MES	0	0,05	0,15	0,25	
limite mg/l	Azote global	Inf 40	Inf 80	Inf 150	Sup 150	
coef	Azote global	0	0,05	0,15	0,25	
limite mg/l	Phosphore total	Inf 20	Inf 35	Inf 50	Sup 50	
coef	Phosphore total	0	0,05	0,15	0,25	

Assiette de calcul du coefficient de pollution

Pour les eaux usées autres que domestiques, l'assiette est le résultat des opérations suivantes : le produit du volume d'eau annuel que vous prélevez sur le réseau de distribution d'eau potable et toute autre source, par le coefficient de rejet, qui, le cas échéant, vous a été affecté.

Si nécessaire, ce résultat est corrigé par le coefficient de pollution.

En deçà d'une assiette de 2 000, la redevance assainissement est le produit du taux de base par la consommation d'eau annuelle.

Au-delà d'une assiette de 2 000, la redevance assainissement est le produit du taux de base par l'assiette.

8. SUJÉTIONS PARTICULIÈRES ET PENALITES

Réf. I0 – Pénalité pour branchement

ou dépotage illicite au réseau EU ou EP forfaitaire (par infraction) : 1 000,00 € HT
+ coût de traitement éventuel

Réf. I1 – Pénalité pour vol d'eau

(Mise en place bypass en remplacement d'un compteur, branchement illicite au réseau AEP, pour prise d'eau non autorisée en particulier sur un poteau ou une bouche incendie, réalisation d'un piquage avant compteur, inversion du compteur, ...) forfaitaire : 1 500,00 € HT

Réf.I2 – Conventions industrielles : non transmission de document :

par document non fourni forfaitaire : 200,00 € HT

Réf.I3 – Indemnité pour manœuvre intempestive ou ouverture

illicite de vanne : forfaitaire : 500,00 € HT

Réf. I4 – Indemnité forfaitaire applicable en cas de perte, **déplacement ou détérioration** d'un compteur de chantier. Ce tarif comprend un forfait de consommation auquel s'ajoute le prix du compteur :

Diamètre du compteur	En € HT	Diamètre du compteur	En € HT
15 mm	500,00	60 mm	1 500,00
20 mm	750,00	80 mm	1 750,00
25 mm	800,00	100 mm	2 000,00
30 mm	900,00	150 mm	2 500,00
40 mm	1 000,00	200 mm	3 000,00

Réf. I5 – Forfait pour branchement « eau potable » lors de la création

d'un réseau d'eau potable : 400,00 € HT

Réf.I6 – Pénalité pour constat d'huissier d'une infraction à la réglementation en vigueur et/ou aux règlements de l'eau, de l'assainissement, de l'eau pluviale (en particulier constat d'une pollution ou d'une fraude) : forfaitaire : 400,00 € HT

9. TARIFS DE MISE A NIVEAU DES OUVRAGES

Dans le cadre de leur compétence « voirie », les communes membres d'Aurillac Agglo sont amenées à procéder à des réfections de chaussées ou de trottoirs sur lesquels sont implantés des ouvrages du service de l'Eau et de l'Assainissement. Concomitamment à de tels travaux, et en tant que concessionnaire occupant du domaine public routier communal, départemental ou national, Aurillac Agglo se doit alors de procéder aux adaptations de ces ouvrages.

Il convient d'entériner les tarifs que les communes doivent appliquer dans ce cadre en vue de leur remboursement ultérieur par Aurillac Agglo.

Les tarifs pour l'exercice 2026 sont les suivants :

Libellé	Unité	Libellé de l'indice	Indice de révision	Tarifs 2026 en €
Remplacement et remise à niveau de bouche à clé	Unité	TP10F	1,005	65,40
Remise à niveau de bouche à clé réhaussable	Unité	TP10F	1,005	32,80
Remise à niveau de tampon fonte Ø 600 pour regard d'eau avec béton ordinaire (espaces verts, trottoirs ...)	Unité	TP10F	1,005	164,00
Remise à niveau de tampon fonte Ø 600 pour regard d'eau avec béton fibré	Unité	TP10F	1,005	245,00
Remise à niveau de tampon fonte Ø 600 pour regard d'eau avec résine	Unité	TP10F	1,005	573,00
Remise à niveau de regard de compteur d'eau avec béton ordinaire (espaces verts, trottoirs ...)	Unité	TP10F	1,005	77,90
Remise à niveau de regard de compteur d'eau avec béton fibré - prix nouveau	Unité	TP10F	1,005	116,00
Remise à niveau de tampon fonte Ø600 pour regard d'assainissement avec béton ordinaire (espaces verts, trottoirs ...)	Unité	TP10F	1,005	164,00
Remise à niveau de tampon fonte Ø600 pour regard d'assainissement avec béton fibré	Unité	TP10F	1,005	245,00
Remise à niveau de tampon fonte Ø600 pour regard d'assainissement avec résine	Unité	TP10F	1,005	573,00
Remise à niveau de tampon sur tabourets de branchements avec béton ordinaire (espaces verts, trottoirs ...)	Unité	TP10F	1,005	81,80
Remise à niveau de tampon sur tabourets de branchements avec béton fibré - prix nouveau	Unité	TP10F	1,005	123,00
Remise à niveau de tampon sur tabourets de branchements avec résine	Unité	TP10F	1,005	245,00